
Fiches thématiques

Emploi, salaires

Avertissement

Sauf mention contraire, les données « France » concernent la France métropolitaine et les Départements d'outre-mer hors Mayotte.

Les sites internet www.insee.fr et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Résultat provisoire
<i>r</i>	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
<i>Réf.</i>	Référence

Le logo @ indique que les données du tableau ou graphique sont mises à jour sur le site www.insee.fr

3.1 Formation et emploi

Jusqu'au milieu des années 1990, le niveau de diplôme des jeunes a fortement progressé. Il s'est stabilisé depuis. Ainsi, 42 % des jeunes qui sortent de formation initiale entre 2008 et 2010 sont diplômés du supérieur, au lieu de 15 % environ à la fin des années 1970. L'obtention d'un **diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire** correspond au seuil minimum de qualification défini par l'Union européenne (repris par les critères de référence de la stratégie Europe 2020). En 2011, en France métropolitaine, 16 % des jeunes de 20 à 24 ans n'ont pas acquis un tel diplôme (CAP, BEP ou baccalauréat). Les filles réussissent mieux leur parcours de formation que les garçons : 15 % d'entre elles n'ont pas de diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire, contre 18 % des jeunes hommes.

Dans les premières années suivant la fin de leurs études, les jeunes sont plus souvent au chômage que les actifs ayant davantage d'ancienneté sur le marché du travail. En 2011, le taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale se situe à 19,1 %, contre 9,2 % pour l'ensemble des actifs. À distance plus grande de la **sortie de formation initiale**, le taux de chômage diminue et atteint 11,4 % pour ceux qui ont achevé leurs études depuis cinq à dix ans.

Les jeunes peu diplômés sont plus exposés au chômage. Ainsi, en 2011, 45,7 % des jeunes actifs sortis depuis un à quatre ans du système éducatif sans diplôme ou avec seulement le brevet sont au chômage. En comparaison, le taux de chômage des titulaires d'un CAP ou BEP également sortis depuis un à quatre ans est de 27,5 %, celui des bacheliers de 18,4 % et celui des diplômés du supérieur se situe en dessous de 10 %. Quel que soit le niveau de diplôme, le taux de chômage diminue avec l'ancienneté sur le marché du travail mais il

subsiste toujours un écart entre diplômés et non-diplômés.

Les jeunes actifs occupent d'autant moins fréquemment des emplois temporaires (intérim, contrats à durée déterminée, contrats aidés, stages, etc.) qu'ils sont diplômés. Parmi les jeunes actifs ayant un emploi, 23 % des diplômés de l'enseignement supérieur ont un contrat à durée limitée, alors que c'est le cas de 46 % des personnes titulaires au plus d'un brevet des collèges.

En début de vie active, le diplôme a aussi une forte influence sur le salaire. En 2011, un à quatre ans après la fin des études, le salaire médian des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur long est plus élevé que celui des diplômés du supérieur court (1 750 euros nets mensuels contre 1 410 euros, tous temps de travail confondus). Les débutants titulaires d'un baccalauréat (1 200 euros), d'un CAP-BEP (1 150 euros) ou peu diplômés (1 100 euros) ont un salaire médian proche du Smic. Les diplômés du supérieur perçoivent des salaires plus élevés car ils ont des emplois plus qualifiés et travaillent rarement à temps partiel. Parmi les sortants de l'enseignement secondaire, les jeunes femmes sont particulièrement concernées par les emplois à temps partiel, plus de 30 % d'entre elles occupant de tels emplois.

Lors des périodes de ralentissement économique, la situation des débutants se dégrade davantage que celle de l'ensemble des actifs. Ainsi, entre 2008 et 2009, le taux de chômage des jeunes ayant terminé leur formation depuis un à quatre ans s'est accru de 5,8 points ; celui de l'ensemble des actifs de 1,7 point. Avec l'amélioration de la conjoncture, le taux de chômage des jeunes actifs a légèrement reculé entre 2010 et 2011 (- 1 point). Cette évolution a été plus favorable pour les diplômés de l'enseignement supérieur que pour les jeunes moins diplômés. ■

Définitions

Diplômes du second cycle de l'enseignement secondaire : cette catégorie rassemble les certificats d'aptitude professionnelle (CAP), les brevets d'études professionnelles (BEP), les baccalauréats ainsi que les diplômes équivalents (niveau V ou IV).

Sortie de formation initiale : première interruption d'au moins un an du parcours de formation (études scolaires ou universitaires, y compris l'apprentissage s'il s'est effectué dans la continuité de la scolarité).

Pour en savoir plus

- « Repères et références statistiques », édition 2012, Depp, septembre 2012.
- *Insee Références web* Formations et emploi, édition 2011.
- « Femmes et hommes en début de carrière », *Insee Première* n° 1284, février 2010.

1. Niveau de diplôme et d'inscription le plus élevé des jeunes de 20-24 ans en 2011

	Hommes	Femmes	Ensemble
Bacheliers et diplômés de l'enseignement supérieur	64	72	68
Diplômés des CAP/BEP	18	13	16
Ensemble diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire	82	85	84
Ont étudié sans obtenir de diplôme jusqu'à une classe de :			
Terminale générale, technologique, professionnelle	4	4	4
Terminale de CAP et BEP	5	3	4
Seconde ou première générale ou technologique	2	2	2
Première année de CAP/BEP, premier cycle ou en deçà	7	6	6
Ensemble non diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire	18	15	16

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 20 à 24 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2011 ; calculs Depp.

2. Taux de chômage au sens du BIT en 2011 selon le diplôme et la durée écoulée depuis la fin des études initiales @

	Sortis depuis 1 à 4 ans	Sortis depuis 5 à 10 ans	Ensemble de la population
Diplôme de l'enseignement supérieur long ¹	9,3	5,2	5,6
Diplôme de l'enseignement supérieur court ²	9,7	5,2	5,1
Baccalauréat	18,4	11,2	8,7
CAP, BEP	27,5	15,9	9,0
Aucun diplôme, certificat d'études ou brevet	45,7	29,5	15,1
Ensemble	19,1	11,4	9,2

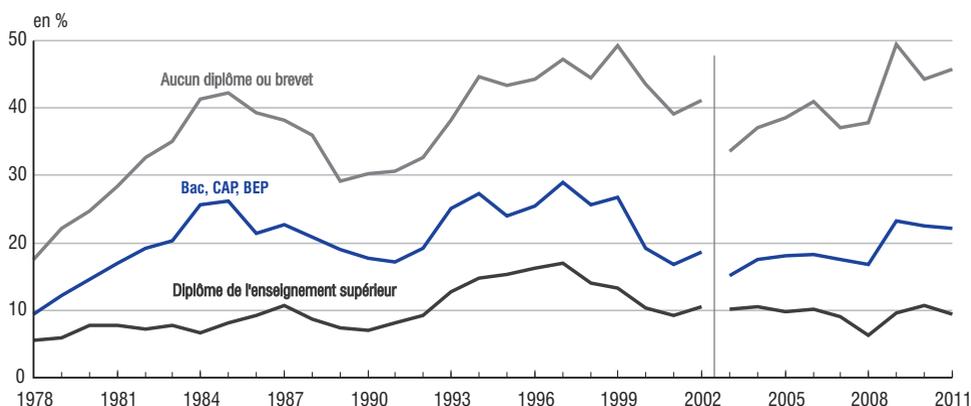
1. Notamment licence, master, doctorat, écoles de commerce et d'ingénieur.

2. Notamment DUT, BTS, Deug, diplômes paramédicaux et sociaux.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2011.

3. Taux de chômage au sens du BIT selon le diplôme, 1 à 4 ans après la fin des études initiales



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Note : les taux de chômage présentés dans ce graphique correspondent à l'interprétation française du chômage BIT jusqu'en 2002. À partir de 2003, ils correspondent à l'interprétation d'Eurostat, adoptée par l'Insee depuis novembre 2007.

Source : Insee, enquêtes Emploi 1978-2011.

3.2 Population active

En moyenne en 2011, la **population active** est estimée à 28,4 millions de personnes en France métropolitaine, selon l'**enquête Emploi**, dont 14,8 millions d'hommes et 13,6 millions de femmes. Le **taux d'activité** des personnes âgées de 15 à 64 ans baisse très légèrement par rapport à 2010, de 0,1 point, et s'établit à 70,4 %.

Comme les années passées, les dynamiques sont différentes selon l'âge. Le taux d'activité des 15-24 ans diminue de 0,8 point en 2011 et retrouve un niveau proche de celui de 2007, à 38,3 %. Le taux d'activité des 25-49 ans baisse lui aussi, de 0,3 point, et s'établit à 89,1 % de la population. En revanche, le taux d'activité des 50-64 ans augmente pour la troisième année consécutive (+1,0 point en 2011) pour atteindre 58,6 %. Cette augmentation est due principalement à la hausse du taux d'emploi (fiche 3.3). Les effets démographiques pèsent beaucoup dans cette tranche d'âge : les nombreux départs à la retraite des générations du *baby-boom* ont ainsi masqué jusqu'en 2008 l'évolution des comportements d'activité des seniors. L'augmentation est encore plus forte sur les seules personnes âgées de 55 à 64 ans : entre 2008 et 2011, le taux d'activité a progressé de 4,4 points, dont 1,8 pour la seule année 2011. L'**espérance apparente d'activité** des 50-64 ans, qui permet de neutraliser ces effets démographiques, augmentait de 0,1 point par an depuis 2003. Depuis 2009,

elle augmente de 0,2 point par an, et s'établit à 8,7 ans en 2011 contre 7,6 ans en 2003.

Les taux d'activité des hommes et des femmes âgés de 15 à 64 ans s'établissent respectivement à 74,8 % et 66,2 % en 2011. Pour les femmes, ce taux est globalement stable depuis 2009 : c'est la première fois que le taux d'activité n'augmente pas depuis le début de la période observée, en 1975. En effet, chez les femmes de 25 à 49 ans, qui représentent deux femmes actives sur trois, le taux d'activité a augmenté moins vite à la fin des années 2000 que par le passé, et il baisse même légèrement en 2011 (-0,3 point). Le taux d'activité des hommes du même âge baisse lui aussi en 2011 (-0,4 point). En 2011, le taux d'activité des jeunes hommes (15-24 ans) baisse plus fortement que celui des jeunes femmes, respectivement de 1,1 et 0,6 point. Cette évolution différenciée est inverse de l'année précédente si bien qu'entre 2009 et 2011, les taux d'activité des jeunes femmes et jeunes hommes ont baissé dans les mêmes proportions, de l'ordre de 1,4 point.

Selon les dernières projections de l'Insee, le nombre d'actifs augmenterait fortement jusqu'en 2025, puis se stabiliserait, avant de repartir à la hausse à partir de 2035 si la fécondité demeure à un niveau élevé. Il serait de 30,1 millions en 2030 et de 31,2 millions en 2060. La hausse de l'activité des 60-64 ans se poursuivrait jusqu'en 2050, sous l'effet combiné des réformes des retraites et de l'allongement de la durée des études. ■

Définitions

Population active : la population active regroupe les personnes en emploi (la population active occupée) et les chômeurs ; ces concepts sont entendus ici selon les définitions BIT (cf. fiches 3.3 et 3.4). Cette population active diffère de l'estimation en glissement publiée dans les Notes de conjoncture de l'Insee, qui utilise pour l'emploi les données issues des estimations d'emploi.

Enquête Emploi : réalisée par l'Insee depuis 1950, l'enquête Emploi est la source statistique qui permet de mesurer le chômage et l'emploi au sens du BIT. Elle fournit aussi des données sur les professions, la durée du travail, les emplois précaires et permet de mieux cerner les changements de situation vis-à-vis du travail. Depuis 2003, elle est trimestrielle et réalisée en continu au cours de chaque trimestre.

Taux d'activité : le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

Espérance apparente d'activité : pour une année, l'espérance apparente d'activité est la somme des taux d'activité à chaque âge observés cette année. Cet indicateur est un résumé de l'activité de l'année, indépendant de la structure démographique : il représente l'activité d'une génération fictive qui aurait les mêmes comportements à chaque âge que ceux observés pendant l'année. Cet indicateur ne tient pas compte des décès qui peuvent intervenir au cours de la période d'activité, d'où le qualificatif « apparente ».

Pour en savoir plus

- « Marché du travail - Séries longues - Mise à jour 2011 », *Insee Résultats* n° 127 soc, février 2012.
- « Projections à l'horizon 2060 : des actifs plus nombreux et plus âgés », *Insee Première* n° 1345, avril 2011.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Marché du travail »), fiches 3.3 et 3.4.

1. Population active et taux d'activité @

en moyenne annuelle

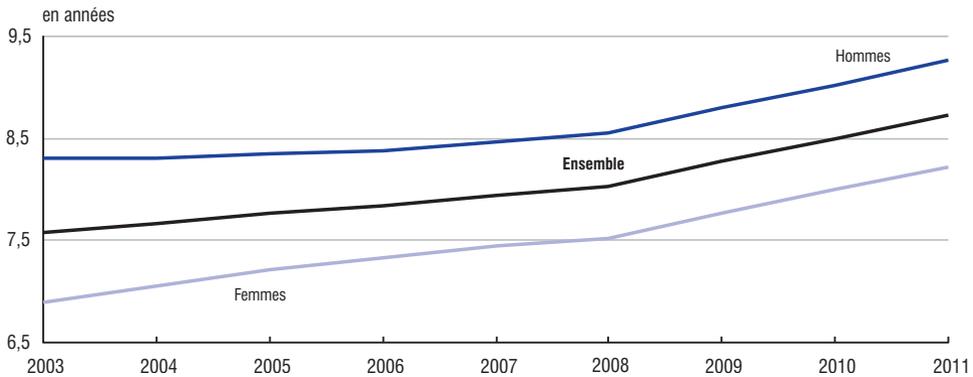
	1980	1990	2000	2008	2009	2010	2011
Population active totale (en milliers)	23 879	24 886	26 260	27 950	28 215	28 334	28 390
Hommes	14 157	13 978	14 176	14 681	14 780	14 827	14 838
Femmes	9 722	10 908	12 084	13 269	13 435	13 507	13 552
Taux d'activité des 15-64 ans (en %)	70,0	67,1	69,0	70,0	70,5	70,5	70,4
Hommes	83,3	75,8	75,3	74,7	75,0	74,9	74,8
Femmes	56,8	58,5	62,9	65,4	66,0	66,1	66,2
15-24 ans	54,8	43,9	36,8	38,4	39,6	39,1	38,3
25-49 ans	81,9	85,9	87,8	89,4	89,5	89,4	89,1
50-64 ans	59,7	47,4	52,9	55,9	56,9	57,6	58,6
dont : 55-64 ans	50,6	34,0	32,0	40,0	41,5	42,6	44,4

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Lecture : en moyenne en 2011, 70,4 % de la population en âge de travailler (conventionnellement de 15 à 64 ans) est active (en emploi ou au chômage).

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi 1980-2011.

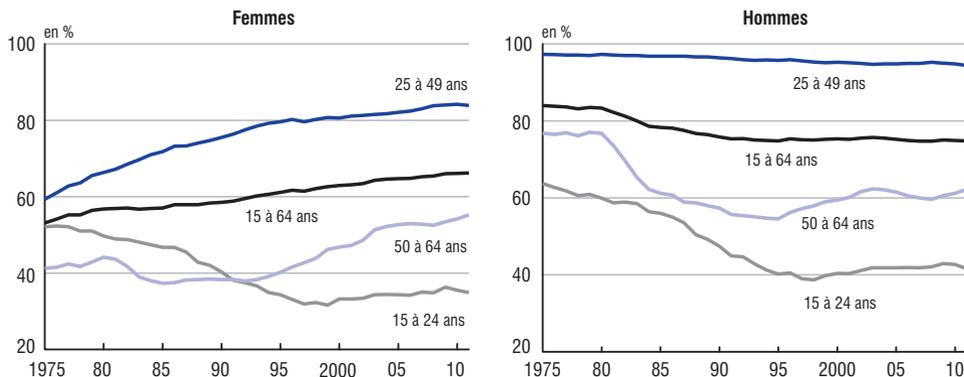
2. Espérance apparente d'activité des personnes âgées de 50 à 64 ans



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 50 à 64 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2003-2011.

3. Évolution du taux d'activité selon le sexe et la tranche d'âge



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi 1975-2011.

3.3 Emploi

En moyenne en 2011, 25,8 millions de personnes occupent un **emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)** en France métropolitaine, selon les données de l'**enquête Emploi**.

Le **taux d'emploi** des 15-64 ans est stable en 2011 et s'établit à 63,9 %. Cette stabilité s'observe à la fois pour les hommes et pour les femmes. Le taux d'emploi évolue toutefois différemment selon les tranches d'âge. Le taux d'emploi des personnes de moins de 50 ans continue de baisser (- 0,3 point pour les 15-24 ans et les 25-49 ans en 2011). Depuis 2008, la crise a fait nettement reculer les taux d'emploi à ces âges (respectivement - 1,4 et - 2,0 points). En revanche, entre 50 et 64 ans, le taux d'emploi augmente fortement (+ 0,9 point en 2011). Depuis 2008, il a augmenté de 1,6 point, et même de 3,3 points pour les personnes âgées de 55 à 64 ans. Pour cette tranche d'âge, le poids de la démographie est très fort et peut masquer les évolutions des comportements d'activité. Le **taux d'emploi sous-jacent** permet de corriger l'évolution des taux d'emploi de ces effets de structure démographique : le taux d'emploi sous-jacent des 55-64 ans augmente aussi fortement en 2011 (+ 2,3 points), signalant un net recul des départs en retraite à ces âges et poursuivant la tendance observée ces dernières années.

En 2011, près de 9 actifs occupés sur 10 sont salariés. Le salariat est plus fréquent chez

les femmes (92,2 %) que chez les hommes (84,9 %). Les formes particulières d'emploi (contrat à durée déterminée, intérim, apprentissage) représentent 11,9 % de l'emploi total, rejoignant le niveau d'avant crise. Cette proportion avait en effet baissé en 2008 et 2009 : les formes particulières d'emploi avaient été les premières à subir les effets de la mauvaise conjoncture via un moindre recours à ces contrats, avant que les contrats à durée indéterminée (CDI) ne soient également affectés en 2009 et 2010. À partir de mi-2009, l'intérim est reparti à la hausse, suivi par les CDD, alors que le nombre de CDI commençait à diminuer.

En 2011, 17,9 % des personnes en emploi sont à temps partiel. Entre 2008 et 2010, la part des personnes à temps partiel a augmenté de 0,8 point, avant de quasiment se stabiliser en 2011 (+ 0,1 point) ; depuis 2008, la hausse a été plus forte pour les hommes (+ 1,2 point) que pour les femmes (+ 0,6 point). Toutefois, même s'il s'est légèrement amoindri, l'écart entre les hommes et les femmes reste très élevé : en 2011, 6,9 % des hommes en emploi sont à temps partiel, contre 30,1 % des femmes en emploi.

En moyenne sur l'année 2011, le **sous-emploi au sens du BIT** concerne 5,1 % des actifs occupés, soit 0,8 point de moins qu'en 2010. Ainsi, plus d'1,3 million de personnes en France métropolitaine travaillent moins qu'elles ne l'auraient souhaité. ■

Définitions

Emploi au sens du BIT : les personnes qui sont en emploi au sens du BIT (les « actifs occupés ») sont celles qui ont travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine donnée.

Enquête Emploi : voir *fiche 3.2*.

Taux d'emploi : rapport du nombre de personnes ayant un emploi au nombre total de personnes.

Taux d'emploi sous-jacent : moyenne arithmétique des taux d'emploi par âge détaillé. Non pondéré par la taille des cohortes, il permet donc de neutraliser les effets de composition démographique particulièrement importants avec l'arrivée depuis 2001 des premières cohortes du *baby-boom* dans la tranche d'âge des 55 ans ou plus, qui affecte fortement le niveau du taux d'emploi effectif de cette tranche d'âge.

Sous-emploi au sens du BIT : il recouvre les personnes ayant un emploi à temps partiel qui souhaitent travailler plus d'heures sur une semaine donnée et qui sont disponibles pour le faire. S'ajoutent toutes les personnes en situation de chômage technique ou partiel.

Pour en savoir plus

- « Une photographie du marché du travail en 2011 », *Insee Première* n° 1415, septembre 2012.
- « Marché du travail - Séries longues - Mise à jour 2011 », *Insee Résultats* n° 127 soc, février 2012.
- *Insee Références* Emploi et salaires, édition 2012.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Marché du travail »), *fiches 3.2, 3.4 et 6.3*.

1. Statut d'emploi, catégorie socioprofessionnelle et situation de sous-emploi des actifs occupés en 2011

en moyenne annuelle

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)
Ensemble des personnes en emploi	13 538	100,0	12 240	100,0	25 778	100,0
<i>Personnes en situation de sous-emploi</i>	349	2,6	963	7,9	1 312	5,1
Par statut						
Non-salariés	2 050	15,2	953	7,8	3 003	11,7
Salariés	11 488	84,9	11 287	92,2	22 775	88,3
Intérimaires	367	2,7	176	1,4	543	2,1
Apprentis	245	1,8	126	1,0	371	1,4
Contrats à durée déterminée	892	6,6	1 277	10,4	2 169	8,4
Contrats à durée indéterminée	9 984	73,7	9 707	79,3	19 692	76,4
Par catégorie socioprofessionnelle						
Agriculteurs exploitants	374	2,8	147	1,2	521	2,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1 210	8,9	471	3,9	1 680	6,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 755	20,4	1 776	14,5	4 531	17,6
Professions intermédiaires	3 102	22,9	3 195	26,1	6 297	24,4
Employés	1 720	12,7	5 586	45,6	7 306	28,3
Ouvriers	4 375	32,3	1 064	8,7	5 440	21,1

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2011.

2. Taux d'emploi selon le sexe et l'âge @

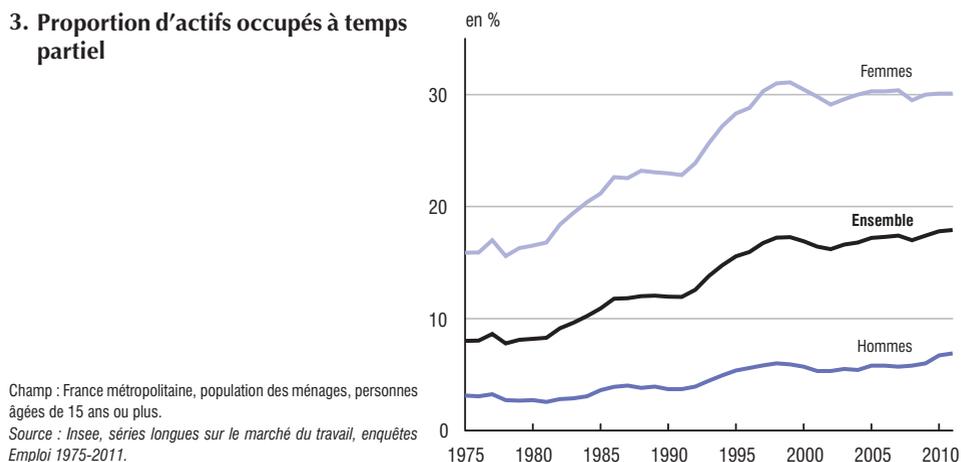
en %

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ensemble des 15-64 ans	63,7	63,6	64,3	64,8	64,0	63,9	63,9
<i>dont : en équivalent-temps plein</i>	59,2	59,2	59,9	60,5	59,6	59,4	59,4
Sexe							
Hommes	69,1	68,9	69,1	69,5	68,3	68,2	68,2
Femmes	58,4	58,6	59,6	60,2	59,8	59,7	59,7
Âge							
15-24 ans	30,2	29,8	31,0	31,3	30,4	30,2	29,9
25-49 ans	81,2	81,6	82,4	83,6	82,3	81,9	81,6
50-64 ans	53,6	53,2	53,2	53,2	53,4	53,9	54,8
<i>dont : 55-64 ans</i>	38,5	38,1	38,2	38,2	39,0	39,8	41,5
<i>Taux d'emploi sous-jacent des 55-64 ans</i>	34,0	34,3	35,2	36,0	37,5	39,1	41,4

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2005-2011.

3. Proportion d'actifs occupés à temps partiel



3.4 Chômage

En moyenne en 2011, 2,6 millions de personnes sont au **chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)** en France métropolitaine selon l'**enquête Emploi**. Le **taux de chômage** s'élève à 9,2 % de la population active en moyenne annuelle, en très légère baisse par rapport à 2010 (-0,1 point). Cette baisse en moyenne annuelle masque cependant le retournement conjoncturel de la mi-2011 : alors que le taux de chômage avait baissé de 0,5 point entre fin 2009 et mi-2011, il a réaugmenté de 0,3 point sur la deuxième moitié de 2011. Il s'établit à 9,4 % de la population active fin 2011.

Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans baisse de 0,8 point en moyenne annuelle. Il est globalement stable chez les 25-49 ans et les 50 ans ou plus. Chez les jeunes de moins de 25 ans, le taux de chômage est très élevé, à 22,0 % en moyenne annuelle, alors qu'il est de 8,4 % chez les 25-49 ans et de 6,3 % chez les 50 ans et plus. Les taux de chômage concernent les actifs, c'est-à-dire les personnes qui sont sur le marché du travail. Or, la plupart des jeunes de 15 à 24 ans sont inactifs puisqu'ils poursuivent leurs études sans travailler ou chercher à travailler à côté. Rapportée à l'ensemble de la population des 15-24 ans (actifs et inactifs), la proportion de chômeurs est ainsi de 8,4 % en 2011, soit 1,0 point au-dessus des 25-49 ans.

En moyenne, le taux de chômage des hommes diminue de 0,2 point, alors que celui des femmes reste stable. Pour les

hommes, cette moyenne ne reflète pas là encore le retournement intervenu mi-2011 : alors que le taux de chômage des hommes avait baissé jusque là, il est reparti à la hausse de 0,6 point ensuite, lorsque les emplois en intérim, principalement occupés par des hommes, ont été moins nombreux.

Alors que le taux de chômage se stabilise ou baisse légèrement pour la majorité des catégories sociales, il continue d'augmenter pour les employés (+ 0,3 point) et pour les professions intermédiaires (+ 0,1 point). Le taux de chômage des ouvriers non qualifiés est environ cinq fois plus élevé que le taux de chômage des cadres, rapport relativement stable depuis 2007.

En lien avec l'afflux de nouveaux chômeurs, la part des **chômeurs de longue durée** (CLD) dans le chômage avait mécaniquement baissé en 2009. Depuis, elle a retrouvé son niveau d'avant la crise : en moyenne en 2011, 41,5 % des chômeurs sont au chômage depuis plus d'un an. De même, la part des personnes au chômage depuis deux ans ou plus avait baissé au début de la crise mais a augmenté en 2010 et 2011 pour atteindre 20,2 % des chômeurs.

Alors que le nombre de chômeurs a fortement varié depuis 2003, le nombre de personnes appartenant au « **halo** » du chômage est resté relativement stable. En 2011, 847 000 personnes souhaitent travailler mais ne sont pas comptabilisées comme chômeuses. ■

Définitions

Chômage au sens du BIT : un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

Enquête Emploi : voir fiche 3.2.

Taux de chômage : part des chômeurs dans la population active (les personnes en emploi, c'est-à-dire les « actifs occupés », et les personnes au chômage).

Chômage de longue durée : un chômeur de longue durée est un actif au chômage depuis plus d'un an.

« **Halo** » du chômage : le halo du chômage désigne les personnes qui n'ont pas d'emploi, qui souhaitent travailler mais qui ne sont pas définies comme chômeuses par le BIT, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler, soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi.

Pour en savoir plus

- « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2011 », *Dares Analyses* n° 43, juillet 2012.
- « Le "halo" du chômage : entre chômage BIT et inactivité », *Insee Première* n° 1260, octobre 2009.
- *Note de conjoncture*, Insee, juin 2012.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Marché du travail ») et fiches 3.2, 3.3 et 6.3.

1. Chômage au sens du BIT selon le sexe, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle

	moyenne annuelle							
	1980 ¹	1990	2000	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de chômeurs (en milliers)	1 276	1 976	2 239	2 223	2 064	2 575	2 640	2 612
Hommes	524	862	1 023	1 092	1 014	1 317	1 332	1 300
Femmes	752	1 113	1 215	1 131	1 050	1 258	1 308	1 312
Taux de chômage (en %)	5,3	7,9	8,5	8,0	7,4	9,1	9,3	9,2
Par sexe								
Hommes	3,7	6,2	7,2	7,5	6,9	8,9	9,0	8,8
Femmes	7,7	10,2	10,1	8,6	7,9	9,4	9,7	9,7
Par âge								
15-24 ans	11,9	15,4	16,3	19,1	18,6	23,2	22,8	22,0
25-49 ans	3,7	6,9	8,0	7,2	6,5	8,0	8,3	8,4
50 ans ou plus	4,1	5,8	6,4	5,3	4,9	6,0	6,3	6,3
Par catégorie socioprofessionnelle								
Cadres	3,2	3,3	4,1	3,2	3,0	3,8	3,9	3,8
Professions intermédiaires	3,8	3,8	4,9	4,6	4,0	5,3	4,9	5,0
Employés	6,5	9,0	9,5	8,2	7,4	8,8	9,5	9,8
Ouvriers	7,9	10,0	9,9	10,6	10,2	13,1	13,4	12,9
<i>dont : ouvriers qualifiés</i>	6,2	6,8	7,1	7,5	7,4	9,2	9,9	9,6
<i>ouvriers non qualifiés²</i>	9,8	14,0	14,3	15,8	15,3	20,0	19,4	18,5
Rapport ouvriers non qualifiés / cadres ³	3,1	4,2	3,5	5,0	5,1	5,3	4,9	4,9

1. Pour la catégorie socioprofessionnelle, il s'agit de données de 1982.

2. Y compris ouvriers agricoles.

3. Ce rapport figure dans la liste d'indicateurs de base proposée par le Conseil national de l'information statistique (Cnis) pour suivre l'évolution des inégalités sociales (voir *Annexe Indicateurs d'inégalités sociales*).

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi 1980-2011.

2. Part du chômage de longue durée selon l'âge

	moyenne annuelle, en %							
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Personnes au chômage depuis un an ou plus¹	40,8	41,3	42,3	40,4	37,8	35,4	40,4	41,5
15 à 24 ans	23,6	23,9	25,4	24,7	24,5	25,7	30,0	28,4
25 à 49 ans	42,1	43,0	44,2	41,3	38,7	35,3	40,9	41,9
50 ans ou plus	61,2	61,8	61,9	61,1	55,7	51,9	53,8	57,9
Personnes au chômage depuis deux ans ou plus¹	19,9	20,8	21,2	21,6	18,8	16,3	18,6	20,2

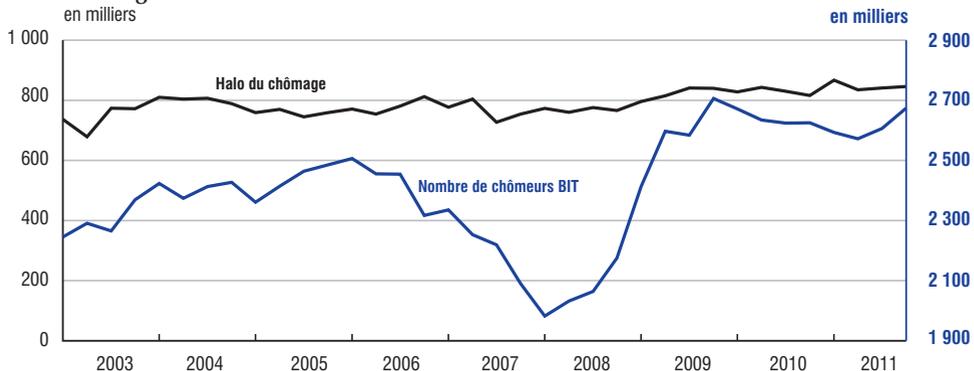
1. La proportion de chômeurs d'un an ou plus ou de deux ans ou plus est calculée sur l'ensemble des chômeurs pour lesquels on sait calculer l'ancienneté. On fait l'hypothèse que les chômeurs dont l'ancienneté est inconnue ont des anciennetés de chômage comparables aux autres.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Lecture : en 2011, 28,4 % des chômeurs de 15 à 24 ans sont au chômage depuis un an ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2004-2011.

3. Le chômage et son « halo »



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Note : données corrigées des variations saisonnières en moyenne trimestrielle.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

3.5 Politiques du marché du travail

En 2011, les entrées dans les **dispositifs ciblés de la politique de l'emploi** diminuent en France métropolitaine : les entrées en dispositifs de retrait d'activité et en emplois aidés dans les secteurs marchand et non marchand sont en repli et celles en formation se stabilisent. Les sorties de ces dispositifs étant plus nombreuses que les entrées, le nombre de bénéficiaires en fin d'année poursuit la baisse entamée en 2010 et s'établit à 1,8 million.

Dans le secteur marchand, les entrées en emplois aidés diminuent. Les entrées en contrats en alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation) sont en hausse, en lien avec les mesures mises en œuvre pour encourager leur utilisation, mais elles ne compensent pas la forte baisse des contrats aidés hors alternance et le ralentissement des entrées dans les autres dispositifs du secteur marchand, notamment celui d'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise. Le contrat unique d'insertion (CUI) a été introduit en France métropolitaine le 1^{er} janvier 2010 et étendu aux Dom en 2011. Dans le secteur marchand, le CUI-CIE (contrat initiative emploi) a pris le relais du CIE et du CI-RMA (contrat insertion-revenu minimum d'activité). En 2011, les embauches en CUI-CIE décroissent de moitié, compte tenu notamment d'une contraction de l'enveloppe financière prévue par rapport à 2010. Le nombre total de bénéficiaires d'un emploi aidé marchand est quasiment stable (- 4 000 entre fin 2010 et fin 2011).

Dans le secteur non marchand, le CUI-CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) s'est substitué au CAE et au contrat d'avenir

(CAV) depuis le 1^{er} janvier 2010. Après une forte hausse en 2009 et 2010, les entrées en contrats aidés non marchands diminuent et s'élèvent à 355 000 en 2011, malgré un relèvement des moyens financiers en cours d'année et une forte sollicitation des Conseils généraux pour augmenter le nombre de contrats conclus avec des bénéficiaires du RSA socle, comme dans le secteur marchand. Corrélativement, le nombre de bénéficiaires en fin d'année diminue (- 50 000) après deux années de hausse (+ 57 000 en 2009 et + 13 000 en 2010).

Plus largement, en 2010, les **dépenses pour les politiques du marché du travail** (PMT) s'élèvent à 50,1 Mds d'euros en France, soit 2,6 % du PIB. Après la forte hausse observée en 2009, dans un contexte de crise économique majeure et de dégradation du marché du travail, elles augmentent encore en 2010, de 8 % en volume. Les dépenses d'indemnisation du chômage, qui en constituent la principale composante avec 28,0 Mds d'euros, ont fortement ralenti en 2010 (+ 3 % en volume, après + 20 % en 2009). Les moyens affectés au Service public de l'emploi (5,9 Mds d'euros) augmentent, eux, de 18 %. Mais la hausse provient principalement des dépenses pour les politiques actives, qui atteignent 16,1 Mds d'euros en 2010, soit une hausse de 15 % en volume. Ces mesures actives incluent notamment les contrats aidés du secteur non marchand (plus de 4,2 Mds d'euros), en progression de 40 %, et la formation des demandeurs d'emploi (7,3 Mds d'euros, dont près de 2 Mds d'euros pour les aides et exonérations en faveur d'apprentis et 1,7 Md d'euros pour les allocations de reclassement professionnel). ■

Définitions

Dispositifs ciblés de la politique de l'emploi : mesures de la politique d'emploi destinées aux personnes éprouvant des difficultés à s'insérer ou à se réinsérer sur le marché du travail : aides à l'emploi, stages de formation pour les jeunes et les demandeurs d'emploi ou mesures de retrait d'activité anticipé.

Dépenses pour les politiques du marché du travail : dépenses « ciblées » en faveur des demandeurs d'emploi, des personnes dont l'emploi est menacé ou qui doivent être aidées pour rentrer sur le marché du travail. Les dépenses de formation continue, les aides ou exonérations de cotisations sociales « zonées » et les dispositifs sectoriels sont exclus.

Pour en savoir plus

- « Les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2009 », *Dares Analyses* n° 005, janvier 2012.
- « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2011 », *Dares Analyses* n° 43, juillet 2012.
- « Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes : qualifier et accompagner », *Insee Références France*, portrait social, édition 2011.

Politiques du marché du travail 3.5

1. Flux d'entrées dans les divers dispositifs ciblés de la politique de l'emploi

	2008	2009	2010	2011	Évolution entre 2010 et 2011 (en %)
	en milliers				
Emplois aidés dans le secteur marchand	728	769	796	745	- 6,4
<i>dont : Contrats en alternance</i>	468	425	428	459	7,4
<i>Contrats hors alternance</i>	62	117	113	53	- 53,0
Emplois aidés dans le secteur non marchand	276	359	377	355	- 5,8
<i>dont : Contrats uniques d'insertion non marchands (CUI-CAE)</i>	0	0	377	355	- 5,8
<i>Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)</i>	169	260	0	0	///
<i>Contrats d'avenir (CAV)</i>	106	98	0	0	///
Formation des demandeurs d'emploi	646	761	824	827	0,4
Retraits d'activité	110	77	59	45	- 23,4
Ensemble	1 760	1 966	2 055	1 972	- 4,1

Champ : France métropolitaine.

Note : les entrées comprennent les entrées initiales et les reconductions. L'emploi marchand aidé comprend les contrats aidés du secteur marchand hors alternance (CUI-CIE, CIE, CI-RMA et SEJE), les contrats en alternance (contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage), les exonérations zonées, l'insertion par l'activité économique, l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise (ACCRE) et l'accompagnement des restructurations. L'emploi non marchand aidé correspond aux contrats aidés du secteur non marchand (CUI-CAE, CAE, CAV, emplois jeunes, CEC et CES). La formation des demandeurs d'emploi inclut ici les contrats de transition professionnelle et les conventions de reclassement personnalisé.

Sources : Dares ; ASP ; Pôle Emploi.

2. Bénéficiaires de dispositifs ciblés de la politique de l'emploi

	2008	2009	2010	2011	Évolution entre 2010 et 2011 (en %)
	nombre de bénéficiaires au 31 décembre, en milliers				
Emplois aidés dans le secteur marchand	1 033	1 006	1 001	997	- 0,4
<i>dont : Contrats en alternance</i>	603	572	572	608	6,3
<i>Contrats hors alternance</i>	125	96	64	45	- 30,3
Emplois aidés dans le secteur non marchand	184	241	254	204	- 19,7
<i>dont : Contrats uniques d'insertion non marchands (CUI-CAE)</i>	0	0	241	204	- 15,4
<i>Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)</i>	102	172	8	0	///
<i>Contrats d'avenir (CAV)</i>	78	68	5	0	///
Formation des demandeurs d'emploi	293	361	376	364	- 3,3
Retraits d'activité	460	405	322	198	- 38,5
Ensemble	1 972	2 014	1 954	1 764	- 9,7

Champ : France métropolitaine.

Note : Voir note figure 1. Les données présentées sont issues de séries corrigées des variations saisonnières.

Sources : Dares ; ASP ; Pôle Emploi.

3. Dépenses pour les politiques du marché du travail

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	en millions d'euros courants					
Services						
Services du marché du travail ¹	4 035	4 357	4 237	4 006	4 894	5 866
Mesures actives						
Formation professionnelle	4 981	5 194	5 685	5 491	6 856	7 310
Incidations à l'emploi ²	2 107	2 167	2 089	1 963	1 831	2 081
Emploi protégé ³	1 128	1 196	1 253	1 338	1 429	1 438
Création directe d'emplois ⁴	3 091	3 548	3 882	2 984	2 958	4 201
Aide à la création d'entreprise ⁵	64	173	490	612	738	1 056
Soutiens						
Maintien et soutien du revenu en cas de perte d'emploi ⁶	26 364	24 168	22 666	22 338	26 789	27 986
Prétraitements	978	817	795	452	296	198
Ensemble	42 748	41 620	41 096	39 185	45 791	50 136
Ensemble en % de PIB	2,49	2,31	2,18	2,03	2,43	2,59

1. Services assurés par les services publics de l'emploi et autres organismes, qui assurent l'accompagnement et facilitent l'insertion des demandeurs d'emploi ou assistent les employeurs dans le recrutement de personnel. – 2. Contributions aux coûts salariaux afin de faciliter le recrutement de chômeurs ou d'autres groupes particuliers (emplois aidés dans le secteur concurrentiel). – 3. Mesures pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées. – 4. Mesures qui créent des emplois supplémentaires pour des chômeurs de longue durée ou des personnes ayant des difficultés particulières d'insertion (emplois aidés dans le secteur non marchand). – 5. Estimation : les montants des exonérations de cotisations sociales ne sont pas connus. 6. Prestations chômage (assurance et solidarité) ou de chômage partiel.

Champ : France.

Source : Dares pour Eurostat (Base de données « Politiques du marché du travail »).

3.6 Durée et conditions de travail

En 2011, la **durée hebdomadaire moyenne du travail** déclarée par les personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi est de 37,8 heures en France métropolitaine : 41,1 heures pour celles à temps complet et 22,8 heures pour celles à temps partiel. De 1998 à 2003, cette durée moyenne a régulièrement diminué, avec, pour les salariés à temps complet, le passage progressif à une **durée légale hebdomadaire du travail** à 35 heures. Depuis, elle semble se stabiliser. La durée hebdomadaire moyenne du travail est largement supérieure chez les indépendants : 55 heures pour les agriculteurs en 2011, 49 heures pour les artisans, commerçants ou chefs d'entreprise.

Certaines personnes ont des horaires de travail atypiques, de façon régulière ou occasionnelle. Travailler le samedi concerne plus de la moitié des personnes en emploi et le dimanche un travailleur sur trois. Les agriculteurs et les artisans-commerçants travaillent beaucoup plus fréquemment le soir, le samedi ou le dimanche que les salariés. Les cadres déclarent plus souvent que la moyenne travailler à leur domicile (43 %) ou le soir (51 %), tandis que les ouvriers travaillent plus souvent en horaires alternés (15 %) ou de nuit (20 %), de façon régulière ou occasionnelle.

En 2010, les salariés affiliés au régime général de la sécurité sociale subissent

23 **accidents du travail** avec arrêt pour un million d'heures travaillées. Ce taux est deux fois plus élevé dans la construction et les accidents y sont nettement plus graves. En quatre ans, les accidents du travail et leur gravité ont diminué de 10 %. En 2008, une étude sur le champ plus restreint des salariés appartenant aux fichiers de cotisations (DADS), fait apparaître la forte disparité entre les différentes catégories de salariés. Le nombre moyen d'accident pour un million d'heures de travail s'élève à 46 pour les ouvriers, contre 3 pour les cadres et 6 pour les professions intermédiaires. Pour un nombre d'heures de travail donné, les jeunes sont plus touchés que leurs aînés et les hommes plus que les femmes.

En 2010, 42 000 **maladies professionnelles** ont été contractées par les salariés affiliés au régime général de la sécurité sociale. Les ouvriers et les femmes, tout particulièrement les ouvrières, sont les plus exposés. Ces troubles sont reconnus majoritairement entre 40 et 59 ans. En 2007, les maladies provoquées par l'amiante représentaient 15 % des maladies professionnelles reconnues mais constituent la grande majorité des cancers professionnels. La surdit  affecte principalement les ouvriers de l'industrie, tandis que les jeunes coiffeuses sont les plus exposées aux dermatoses. ■

Définitions

Durée hebdomadaire du travail : nombre d'heures déclaré par les personnes en emploi pour une semaine normalement travaillée (dans l'enquête Emploi). Elle diffère de la durée collective hebdomadaire du travail, qui mesure l'horaire collectif de travail, commun à un groupe de salariés tel qu'il est affiché sur leur lieu de travail. Depuis 2000 dans les entreprises de plus de 20 salariés et 2002 dans les autres, la **durée légale hebdomadaire du travail** est fixée à 35 heures pour les salariés à temps complet. La durée collective reste aujourd'hui supérieure en moyenne à 35 heures car elle inclut des heures supplémentaires « structurelles », effectuées chaque semaine par certains salariés soumis à un horaire collectif supérieur à la durée légale.

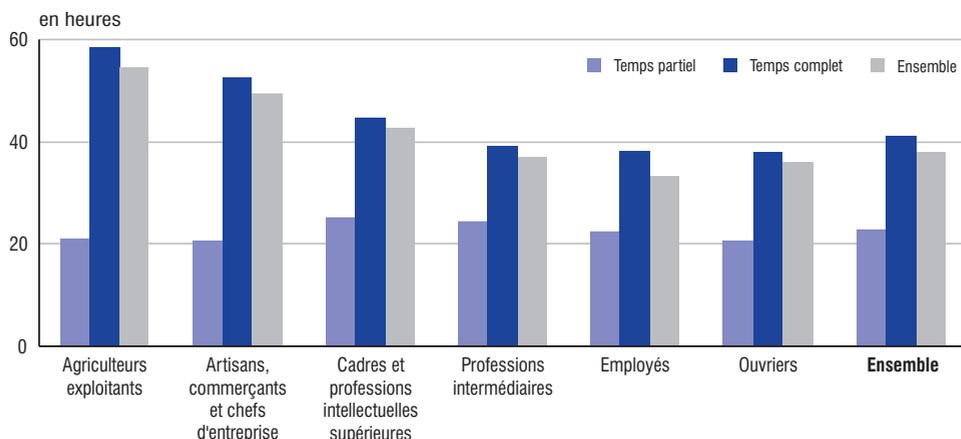
Accident du travail : accident provoqué par le fait ou à l'occasion du travail par un événement ou une série d'événements survenus à des dates certaines. Sont comptabilisés ici uniquement les accidents du travail déclarés et reconnus par la Cnam-TS, et ayant entraîné au moins un jour d'arrêt de travail.

Maladie professionnelle : c'est une atteinte à la santé contractée au cours du travail et qui résulte d'une série d'événements à évolution lente auxquels on ne saurait assigner une origine et une date certaine. Ses symptômes apparaissent après une période de latence.

Pour en savoir plus

- « Horaires atypiques et contraintes dans le travail », *Premières Synthèses* n° 22.2, Dares, mai 2009.
- *Insee Références* Emploi et salaires, édition 2012 (fiches 3.3 et 3.6).
- « Conditions de travail - bilan 2010 », *Bilans et Rapports*, Conseil d'orientation sur les conditions de travail, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, 2011.

1. Durée hebdomadaire moyenne du travail en 2011



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Note : durée déclarée par les personnes en emploi pour une semaine normalement travaillée.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2011.

2. Horaires atypiques habituels et occasionnels selon la catégorie socioprofessionnelle en 2011

en %

	Travail habituel ou occasionnel ...					Horaires de travail irréguliers	
	au domicile	le soir (20h-00h)	la nuit (00h-5h)	le samedi	le dimanche	Alternés : 2x8, 3x8, équipes, etc.	Variables d'une semaine à l'autre
Agriculteurs exploitants (2 %)	73	70	41	95	85	0	55
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (7 %)	49	50	15	84	46	0	46
Cadres et professions intellectuelles supérieures (18 %)	43	51	15	51	34	1	28
Professions intermédiaires (24 %)	20	37	15	49	31	5	25
Employés (28 %)	9	26	13	53	33	6	26
Ouvriers (21 %)	2	29	20	43	19	15	17
Ensemble	20	36	16	52	32	6	26

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Note : les chiffres entre parenthèses indiquent la répartition de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle en 2011.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2011.

3. Nombre d'accidents du travail pour un million d'heures de travail en 2008

	Hommes	Femmes	Ensemble
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadres et chefs d'entreprise	3	4	3
Professions intermédiaires	7	6	6
Employés	29	17	20
Ouvriers	47	42	46
Âge			
De 15 à 19 ans	59	27	48
De 20 à 29 ans	38	19	30
De 30 à 39 ans	28	15	23
De 40 à 49 ans	24	16	20
De 50 à 59 ans	20	15	18
60 ans ou plus	13	12	13
Ensemble	28	16	23

Champ : France, salariés du régime général présents dans les DADS-Insee (sont notamment exclus les salariés des autres régimes de sécurité sociale couvrant le risque d'accident du travail comme les agents titulaires de la SNCF, les agents contractuels des organismes de l'État et les salariés des services domestiques).

Lecture : en 2008, pour un million d'heures de travail salariées, les femmes ouvrières totalisent en moyenne 42 accidents du travail reconnus par le régime général.

Sources : CNAM-TS (accidents du travail) ; Insee, DADS (heures salariées) ; calculs Dares.

3.7 Salaires du secteur privé et des entreprises publiques

En 2010, un salarié **du secteur privé ou d'une entreprise publique** perçoit en **équivalent-temps plein (EQTP)** en moyenne par an 24 980 euros nets de tous prélèvements à la source (soit un salaire mensuel moyen de 2 080 euros). En euros courants, le salaire net moyen progresse plus en 2010 qu'en 2009 (+ 2,0 % contre + 1,3 %). Cette hausse des salaires intervient dans un contexte de reprise de l'inflation (+ 1,5 % en moyenne en 2010), après une année 2009 de quasi stabilité des prix (+ 0,1 %). De ce fait, le salaire net moyen ne progresse que de 0,5 % en euros constants, après + 1,2 % en 2009 et + 0,4 % en 2008.

Le salaire annuel net moyen en EQTP varie de 22 750 euros dans le commerce à 26 620 euros dans l'industrie. Tous secteurs d'activité confondus, après deux années de crise durant lesquelles leur rémunération moyenne a baissé, la situation des cadres s'améliore en 2010 : leur salaire net moyen augmente de 1,1 % en euros constants. Celui des professions intermédiaires et celui des employés augmentent de 0,3 %, tandis que celui des ouvriers diminue de 0,1 %. Pour ces derniers, cela s'explique par la nette reprise de l'intérim en 2010. En effet, cette reprise profite à l'emploi ouvrier puisque les trois quarts des emplois intérimaires sont des emplois d'ouvriers non qualifiés. Mais ces embauches de personnes aux salaires globalement plus faibles entraînent mécaniquement une baisse du salaire moyen des ouvriers : pour les ouvriers intérimaires, la baisse est de 1,9 % alors que le salaire moyen des ouvriers non intérimaires augmente de 0,1 %.

La revalorisation du **Smic** horaire brut, intervenue au 1^{er} janvier 2010 suite à la modification du calendrier de revalorisation, a été limitée à 0,5 % du fait de la très faible inflation en 2009 (après une hausse de 1,3 % au 1^{er} juillet 2009). En moyenne annuelle, un salarié à temps plein au Smic perçoit 1055 euros nets par mois en 2010, soit une hausse de 1,0 % par rapport à 2009 en euros courants et une baisse de 0,5 % en euros constants.

Le **rapport interdécile**, qui mesure la dispersion des salaires, reste stable, à 2,9 depuis 2004 : les salaires des cadres sont davantage dispersés (3,0) que ceux des professions intermédiaires (2,2), des employés (1,9) et des ouvriers (1,9). Le salaire annuel net médian, qui partage les salariés en EQTP en deux groupes d'effectifs égaux, s'élève à 20 080 euros (soit 1 670 euros par mois). Il est inférieur de près de 20 % au salaire net moyen et augmente un peu moins vite (+ 0,3 % en euros constants). 10 % des salariés en EQTP gagnent moins de 13 710 euros en 2010 (1 140 euros mensuels), tandis qu'à l'autre bout de l'échelle, 10 % gagnent plus de 39 750 euros (3 310 euros mensuels).

Le salaire moyen des femmes progresse plus que celui des hommes entre 2009 et 2010. Aussi, l'écart salarial moyen entre les hommes et les femmes se réduit de nouveau légèrement : en EQTP, une salariée gagne en moyenne 19,7 % de moins qu'un salarié homme. À âge, catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité et temps travaillé équivalents, il reste un écart de salaire entre hommes et femmes de l'ordre de 11 %.

Définitions

Secteur privé et entreprises publiques : comprend l'ensemble des salariés, hormis les personnels des services domestiques, les agents de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux publics, les salariés agricoles, ainsi que les apprentis, stagiaires et titulaires d'emplois aidés.

Salaire en équivalent-temps plein (EQTP) : il est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet.

Smic (salaire minimum interprofessionnel de croissance) : il est revalorisé chaque année au 1^{er} janvier (au 1^{er} juillet jusqu'en 2009) en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour les « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac », à laquelle on ajoute la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO). Le Smic est également revalorisé à chaque hausse d'au moins 2 % de cet indice des prix. Le gouvernement peut aussi ajouter « un coup de pouce » à ces augmentations.

Rapport interdécile : voir *fiche 3.8*.

Pour en savoir plus

- « Secteur privé et entreprises publiques : en 2010, les salaires ralentissent en euros constants », *Insee Première* n° 1403, juin 2012.
- *Insee Références* Emploi et salaires, édition 2012.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Marché du travail »), *fiches 3.8, 6.4*.

Salaires du secteur privé et des entreprises publiques 3.7

1. Salaire annuel net moyen en EQTP selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

	Niveau en euros courants			Évolution en euros constants (en %)	
	2001	2009	2010	en moyenne par an entre 2001 et 2010	2009-2010
Ensemble	20 300	24 500	24 980	1,0	0,5
Cadres ¹	41 270	46 340	47 560	0,2	1,1
Professions intermédiaires	21 240	25 270	25 730	0,8	0,3
Employés	14 440	17 780	18 090	1,2	0,3
Ouvriers	15 020	18 570	18 820	1,2	-0,1
Hommes	22 140	26 670	27 170	0,9	0,4
Cadres ¹	43 980	50 250	51 330	0,4	0,6
Professions intermédiaires	22 410	26 890	27 210	0,8	-0,3
Employés	15 330	18 950	19 140	1,1	-0,5
Ouvriers	15 500	19 100	19 340	1,1	-0,2
Femmes	17 360	21 320	21 830	1,2	0,9
Cadres ¹	33 810	38 390	39 740	0,5	2,0
Professions intermédiaires	19 610	23 140	23 790	0,8	1,3
Employées	14 110	17 300	17 660	1,2	0,6
Ouvrières	12 780	15 750	16 120	1,2	0,8

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en équivalent-temps plein (EQTP) du privé et des entreprises publiques.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs (exploitation au 1/12).

2. Salaire annuel net moyen en EQTP selon le secteur

	Niveau en euros courants		Évolution 2009-2010 en euros constants (en %)	Structure des effectifs (en %)	
	2009	2010		2009	2010
Industrie	25 970	26 620	1,0	20,6	19,8
Construction	22 570	22 980	0,3	9,0	8,8
Transports	24 270	24 830	0,8	8,3	8,2
Commerce	22 130	22 750	1,3	17,6	17,6
Services	25 180	25 550	0,0	44,5	45,6
Ensemble	24 500	24 980	0,5	100,0	100,0

Champ : France, salariés en équivalent-temps plein (EQTP) du privé et des entreprises publiques.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs (exploitation au 1/12).

3. Distribution des salaires annuels nets en EQTP selon la catégorie socioprofessionnelle en 2010

	en euros				
	Ensemble	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
1 ^{er} décile (D1)	13 710	24 780	16 520	12 900	13 210
2 ^e décile (D2)	15 300	28 880	18 830	14 000	14 650
3 ^e décile (D3)	16 740	32 310	20 660	14 910	15 800
4 ^e décile (D4)	18 290	35 610	22 350	15 770	16 880
5^e décile (médiane)	20 080	39 060	24 020	16 700	17 990
6 ^e décile (D6)	22 320	43 160	25 780	17 800	19 190
7 ^e décile (D7)	25 290	48 710	27 880	19 180	20 590
8 ^e décile (D8)	30 050	57 300	30 790	21 120	22 430
9 ^e décile (D9)	39 750	74 000	35 810	24 490	25 400
Rapport interdécile (D9/D1)	2,9	3,0	2,2	1,9	1,9

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en équivalent-temps plein (EQTP) du privé et des entreprises publiques.

Lecture : si l'on ordonne les salariés selon leur salaire, les déciles les séparent en dix groupes d'effectifs égaux. Les 10 % de salariés aux salaires les plus faibles gagnent moins que le 1^{er} décile de salaire (D1), soit 13 710 euros par an.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs (exploitation au 1/12).

3.8 Salaires de la fonction publique

En 2010, en France, un **salarié** gagne en moyenne par an un **équivalent-temps plein** (EQTP) 29 510 euros nets dans la fonction publique d'État (FPE), 21 600 euros dans la fonction publique territoriale (FPT) et 26 460 euros dans le **secteur hospitalier public** (SHP). Ces écarts salariaux s'expliquent en grande partie par des répartitions très différentes en termes de catégories socioprofessionnelles. Ainsi, dans la FPE, 36 % des salariés sont cadres, contre 10 % dans le SHP et 8 % dans la FPT. À l'inverse, environ les trois quarts des salariés de la FPT et la moitié de ceux du SHP sont employés ou ouvriers.

Entre 2009 et 2010 dans la FPE, le salaire moyen augmente de 2,3 % en euros courants, soit 0,8 % en euros constants. L'évolution de la valeur du point de la fonction publique est restée modérée en 2010 (+ 0,7 %). La hausse du salaire moyen des employés et ouvriers est portée par l'évolution toujours dynamique de leurs primes et indemnités (dont la part est plus importante que celle des cadres et surtout des professions intermédiaires) et par le nombre d'heures supplémentaires réalisées par certaines professions telles que les policiers et les agents pénitenciers. Dans la FPT, la hausse est moins marquée : 1,3 % en euros courants, soit une baisse de 0,2 % en euros constants. Dans le SHP, la hausse du salaire moyen est plus faible : + 0,9 % en euros courants, soit une baisse de 0,6 % en euros constants. Cela est dû à l'effet des recrutements et des départs (effet entrées-sorties) : dans le SHP, les nouveaux entrants qui remplacent les partants (notamment à la retraite) sont, en général, moins bien rémunérés (augmentation de la part des non titulaires en 2010, dont la moitié est constituée d'employés et d'ouvriers). Ces remplacements

par des personnes aux salaires globalement plus faibles entraînent mécaniquement une baisse du salaire moyen et notamment celui des agents de service parmi les employés et ouvriers.

Le salaire annuel net moyen des cadres est particulièrement élevé dans le SHP. Pour les employés ou les ouvriers, c'est dans la FPE qu'il est le plus conséquent. Ces écarts sont néanmoins délicats à expliquer : chaque catégorie socioprofessionnelle rassemble, en effet, des professions très disparates, dont certaines sont propres à l'une des fonctions publiques et ne se retrouvent pas dans les deux autres (ainsi, les enseignants appartiennent à la FPE et les médecins essentiellement au SHP).

Quelle que soit la fonction publique considérée, le salaire annuel net moyen des femmes est inférieur à celui des hommes, pour toutes les catégories socioprofessionnelles et plus particulièrement pour les cadres. Dans le SHP notamment, l'écart salarial entre hommes et femmes pour les cadres atteint 28 %, contre 18 % dans la FPE et 19 % dans la FPT. Comme de plus dans le SHP 23 % des hommes sont cadres contre seulement 7 % des femmes, l'écart de salaire moyen entre hommes et femmes y atteint 27 %. Dans les fonctions publiques d'État et territoriale, les écarts entre les hommes et les femmes sont un peu moins marqués (respectivement 16 % et 12 %).

La dispersion des salaires, mesurée ici par le **rapport interdécile**, est légèrement plus importante dans le SHP (2,3), que dans la FPE (2,1) ou la FPT (2,0). Elle est, par ailleurs, plus faible dans chacune des fonctions publiques que dans le secteur privé, où le rapport interdécile atteint 2,9 en 2010. ■

Définitions

Salaires en équivalent-temps plein (EQTP) : voir fiche 3.7.

Secteur hospitalier public (SHP) : ce sont des établissements publics (catégorie juridique agrégée des personnes morales et organismes soumis au droit administratif) dont l'activité économique principale relève des activités hospitalières (8610Z, NAF rev.2) ou ayant la catégorie juridique « établissement d'hospitalisation » (7364).

Rapport interdécile : rapport entre le niveau de salaire au-dessus duquel se situent les 10 % de salariés les plus rémunérés et celui au-dessous duquel se situent les 10 % les moins rémunérés.

Avertissement - Nomenclature de catégorie socioprofessionnelle

La catégorie socioprofessionnelle déclinée ici est issue du Système d'information sur les agents des services publics (SIASP) et repose sur la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee ; elle n'est pas équivalente à la nomenclature utilisée dans l'édition 2011 de *France, portrait social*, issue du fichier de paye de la fonction publique d'État.

Pour en savoir plus

- Insee *Références* Emploi et salaires, édition 2012.
- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2011-2012, DGAFP.

Salaires de la fonction publique 3.8

1. Salaire annuel net moyen en EQTP par CS dans la fonction publique en 2010

	Fonction publique d'État		Fonction publique territoriale		Secteur hospitalier public	
	En euros	Évolution 2009/2010 (en % et en euros constants)	En euros	Évolution 2009/2010 (en % et en euros constants)	En euros	Évolution 2009/2010 (en % et en euros constants)
Salaire annuel net moyen en EQTP						
Cadres	35 720	0,3	38 090	- 0,3	54 350	- 1,0
Professions intermédiaires	27 090	0,8	26 170	- 0,3	27 170	- 0,7
Employés et ouvriers	24 250	2,7	19 060	- 0,3	19 890	- 1,6
Ensemble	29 510	0,8	21 600	- 0,2	26 460	- 0,6
Répartition des effectifs en EQTP¹ (en %)						
Cadres	36		8		10	
Professions intermédiaires	40		15		41	
Employés et ouvriers	24		77		49	
Ensemble	100		100		100	
Part des femmes (en %)						
	59		57		77	

1. Voir avertissement.

Champ : France, agents en EQTP des services civils des ministères de l'État (FPE), des collectivités territoriales (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière (SHP).

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

2. Salaire annuel net moyen en EQTP par CS et par sexe dans la fonction publique en 2010

	Fonction publique d'État			Fonction publique territoriale			Secteur hospitalier public		
	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)
Salaire annuel net moyen en EQTP (en euros)									
Cadres	39 020	33 110	18	41 610	34 970	19	60 760	47 490	28
Professions intermédiaires	29 350	26 090	12	27 520	25 400	8	28 200	26 980	5
Employés et ouvriers	26 210	22 140	18	20 250	18 130	12	20 190	19 790	2
Ensemble	32 160	27 690	16	23 000	20 550	12	31 690	24 860	27
Répartition des effectifs en EQTP¹ (en %)									
Cadres	39	34		9	7		23	7	
Professions intermédiaires	30	47		13	17		27	45	
Employés et ouvriers	31	19		79	76		50	48	
Ensemble	100	100		100	100		100	100	

1. Voir avertissement.

Champ : France, agents en EQTP des services civils des ministères de l'État (FPE), des collectivités territoriales (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière (SHP).

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

3. Indicateurs de dispersion des salaires annuels nets en EQTP dans la fonction publique en 2010

	Fonction publique d'État	Fonction publique territoriale	Secteur hospitalier public
1 ^{er} décile (D1)	19 560	15 060	16 480
5 ^e décile (médiane D5)	27 040	19 390	22 590
9 ^e décile (D9)	41 470	30 500	37 630
D9 / D1 (rapport interdécile)	2,1	2,0	2,3
D9 / D5	1,5	1,6	1,7

Champ : France, agents en EQTP des services civils des ministères de l'État (FPE), des collectivités territoriales (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière (SHP).

Lecture : si l'on ordonne les salariés selon leur salaire, les déciles les séparent en dix groupes d'effectifs égaux. Les 10 % des salariés aux salaires les plus faibles gagnent moins que le 1^{er} décile de salaire (D1), soit 19 560 euros par an en EQTP dans la FPE.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).